

**République Française - Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes  
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc  
59363 AVESNES SUR HELPE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 9 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du 2 octobre 2023.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance :

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Nombre d'absents :

Nombre d'excusés :

Ont donné procuration :

**Délibération n° 19-2023**

**Objet : Aides FACé à l'électrification rurale dans le département du Nord**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 16 septembre 2023 de Monsieur le Préfet du Nord.

Dans ce courrier, il est rappelé que la dotation financière du fonds d'aide aux collectivités pour l'électrification rurale (FACé), accordée pour le département du Nord, est pénalisée de 25% chaque année en raison du niveau de regroupement insuffisant des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE). Cette année, cette perte a représenté environ 400 000 € à l'échelle départementale.

En fin d'année 2022, l'Etat a cependant ouvert la possibilité de lever cette pénalité financière sans modification de l'organisation territoriale en proposant qu'une convention de coordination soit conclue entre les AODE pour coordonner, planifier et suivre leurs investissements et qu'une autorité chef de file soit désignée dans la convention pour être l'interlocuteur unique du conseil départemental du Nord, gestionnaire du FACé.

Monsieur le Président rappelle à l'assemble que le SEAA a donné son accord à cette coopération pour désigner le Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis (SIDECE) comme chef de file le 12 octobre 2022.

Le Comité Syndical,

Vu ses statuts,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet du Nord en date du 16 septembre 2023,

**CONFIRME** son intention d'adhérer à une coopération de l'ensemble des AODE du Nord qui pourrait prendre la forme juridique d'une entente,

**DIT** qu'une convention, relative à la coordination des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité et à la répartition des aides à l'électrification rurale dans le département du Nord, devra être soumise à l'approbation du comité syndical du SEAA avant le 31 décembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,

Fait en séance, les jour, moi et an susdits

Le Président,

Guislain CAMBIER

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le .....

Identifiant de Télétransmission